



— février 2009 —

contexte

Créée en 1993, l'association Vivractif a développé depuis 15 ans un bon nombre de dispositifs visant à " soutenir et participer à toute forme d'insertion par l'économie pour un public en difficulté " sur la commune de Tonny-Charente en Charente Maritime :

- > Une Entreprise d'Insertion avec pour activités supports la gestion de déchetteries (accueil, tri de déchets, entretien des sites et gardiennage), la collecte de déchets et recyclables et la Chinetterie (avec un espace vente)
- > Un Chantier d'Insertion d'entretien des espaces verts,
- > Un Chantier d'Insertion d'entretien du petit patrimoine et de taille de pierres,
- > Un site d'hébergement : gestion du Camping des Capucins à Tonny-Charente avec location de caravanes à l'année.

problématiques identifiées

- > Le manque ou l'absence de mobilité sont un obstacle majeur à l'insertion professionnelle.
- > Des problèmes d'illettrisme concernant certains salariés de VIVRACTIF sont constatés par les accompagnateurs ; ils freinent l'acquisition d'autonomie en matière de mobilité, notamment pour le passage du permis de conduire.

Il s'avère aujourd'hui que pour les publics les plus en difficulté, l'obtention du permis de conduire est encore plus problématique depuis la réforme du code de la route.

Il fallait donc mettre en place une action de formation au code de la route qui soit adaptée aux personnes ayant des difficultés de lecture et d'écriture, incluant des éléments indispensables tels que:

- > un travail d'adaptation des outils,
- > le suivi et l'évaluation spécifique des acquis,
- > ainsi qu'un référent d'action,
- > la création d'un partenariat avec l'Atelec (Atelier APLIS*), afin d'anticiper les difficultés révélées par les personnes positionnées sur l'action. Les personnes pouvant dans ce lieu spécifique aborder sans gêne leurs appréhensions.
- > la création d'un partenariat avec une auto école pour financer la présence d'un moniteur (donc sans créer une auto école supplémentaire sur le territoire qui serait perçue comme concurrent déloyal)

actions de soutien à la mobilité

- > inventaire des besoins et des solutions existantes en matière de mobilité pour chaque salarié dans le cadre de l'accompagnement social.

- > Depuis 2001, mise en place de Mob'solidaires, dispositif de location-vente de cyclomoteurs à prix modérés pour personnes en difficulté vis-à-vis de leur mobilité : résolution à court et moyen termes de la problématique.

- > Depuis 2003, VIVRACTIF est également devenue porteuse de l'action "**Permis Solidaire**" en partenariat avec la Mission locale de Rochefort, la Délégation Territoriale du Pays Rochefortais, le Plan Local d'Insertion par l'Emploi, les APLIS* ATELEC Rochefort et de Tonny-Charente, l'Auto école Bénéteau Rochefort, le SPIP* de Rochefort.

Les objectifs : Favoriser la mobilité géographique et professionnelle de personnes en difficultés sociales sur le pays Rochefortais à plus long terme par l'obtention du permis de conduire B via un apprentissage adapté et proposer une utilité pédagogique pour les détenus ou autres personnes ayant subies des condamnations en rapport avec le non respect du code de la route.

Public concerné : les salariés de VIVRACTIF, les personnes bénéficiaires du RMI, les personnes ayant signé un contrat d'insertion ou un contrat aidé, les jeunes de moins de 26 ans ayant signé un CIVIS*, les personnes ayant un suivi SPIP* ou détenus à la Maison d'arrêt de Rochefort.

- > conditions d'entrée : constitution d'une *fiche de liaison** pour chaque candidat avec son prescripteur, préalable à la signature d'un *contrat d'engagement*.*
 - > Inscription pour 18 mois maximum. (6 mois pour les CIVIS envoyés par la Mission Locale, convention spécifique avec le SPIP) Le public présenté par VIVRACTIF peut nécessiter une durée assez longue dans l'action pour obtenir le permis, au regard des nombreux changements induits par un parcours d'insertion.
 - > participation financière pour chaque stagiaire de 150 euros répartis en trois fois :
50 € à l'entrée dans le dispositif / 50 € avant présentation à l'examen de code / 50 € avant présentation à la conduite
 - > séances hebdomadaires de soutien au code de la route avec l'ATELEC pour les salariés concernés par les problèmes d'illettrisme ou ceux qui souhaitent y participer.
 - > mise en place de jalons de suivi :
après 4 mois avec évaluation de l'autoécole (suivi individuel, ATELEC si difficultés) / après 8 mois pour évaluation des progressions / au bout d'un an dans l'action : ne peuvent continuer que les bénéficiaires dont l'obtention du permis est envisageable par un travail continu supplémentaire de 6 autres mois.
- Il n'est en effet pas bénéfique de laisser les personnes dans l'illusion en cas d'absence de progression ou d'échecs répétés.

* voir liens en annexe

- > une salariée de Vivractif, responsable du secteur mobilité du pôle Accompagnement social et professionnel de l'association, est la référente de l'action. Outre la gestion administrative, elle est en charge de l'animation partenariale du projet :
 - > la mise en oeuvre d'un accompagnement spécifique à l'action et individualisé avec les bénéficiaires de l'action: mise en place d'une relation de confiance, responsabilisation et engagement des stagiaires, soutien et mise en place d'une démarche facilitante, suivi régulier.
 - > la mise en place d'un groupe de veille réuni 1 fois par trimestre composé d'un référent par partenaire qui statue sur les entrées (capacité de 100 inscriptions par an) et sorties de l'action (1 mois sans présentation à l'autoécole et sans explication / 15 jours pour les CIVIS, conduite addictive).
 - > des rencontres mensuelles avec l'ATELEC pour suivre les progressions des personnes et éventuellement planifier des actions supplémentaires.
- Subventions : l'UE (FSE), l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'agglomération du pays rochefortais, la ville de Rochefort, le COPIRE (PLIE de Rochefort)

Cette action a débuté en septembre 2003 et a comptabilisé sur quatre années de fonctionnement : 319 inscriptions dont 109 obtentions de l'examen du code de la route et 75 obtentions du permis B.
Pour 2007, 101 inscriptions réparties de la façon suivante : 20 PLIE, 30 DTAS, 28 Mission Locale, 11 VIVRACTIF, 12 SPIP.

L'action " Permis Solidaires " correspond à un réel projet personnel, en cohérence avec l'ensemble des situations et parcours socioprofessionnels d'une personne. Elle s'inscrit pleinement dans une dynamique de changement en interaction forte avec l'ensemble de ce qui se met en place (matériellement, mais aussi psychologiquement et dans l'image de soi). Des résistances peuvent être rencontrées, mais des freins peuvent aussi se lever et des potentialités se révéler en lien étroit avec l'évolution personnelle, sociale et professionnelle de la personne.

La participation financière ainsi que l'accompagnement personnalisé sont incontournables car ils permettent de rendre les stagiaires acteurs de leur insertion et de les responsabiliser.

Les jalons et les critères de sortie proposés, annoncés clairement, permettent de travailler la notion d'objectif, d'engagements, mais aussi de mettre en place d'autres supports de progrès lorsque les freins au code ou au permis ne se lèvent pas.

En règle générale, les difficultés majeures restent le manque d'assiduité et de régularité qui peuvent dans certains cas amener à exclusion définitivement de l'action. (sur 2007, 24 sorties de cet ordre : 2 personnes pour échecs répétés, 11 pour exclusions, et 11 pour abandons)

D'autre part, ce sont également les difficultés de compréhension et de savoir de base qui prédominent.

Contact

Anne-Cécile Garandel
Responsable du secteur mobilité
05.46.83.19.58
siegesocial@vivractif.com
www.vivractif.com



Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique de la Région Poitou-Charentes
espaceSERVANTÉ.S. - 3, rue Georges Servant 86000 Poitiers

Tél : 05 49 88 07 29 - Fax : 05 49 88 43 98 - Site Web : www.iris.asso.fr - Courriel : iris@iris-poitou-charentes.com

